

# CONSULTATION CGT

## INTÉGRATION PRIME DE PRODUCTION

### SUR LE SALAIRE DE BASE

Afin de préparer notre nouveau cahier de revendication et pour ouvrir de nouvelles négociations locales à Framatome Jarrie, afin de poursuivre notre démarche démocratique et participative, et pour impliquer tous les salariés, la CGT organise, comme à son habitude, une consultation pour décider si nous devons ou non revendiquer l'intégration de la prime de production sur le salaire de base et de la grille des salaires minimaux des classes d'emplois.

La prime de production, octroyée en fonction des résultats atteints, est divisée en deux versements, le premier en juillet et le second en janvier, sous réserve d'atteindre les objectifs. Son montant annuel pour 2023 est **plafonné à 1114 €** par an, ajusté annuellement selon l'inflation INSEE hors tabac.

Cette prime engendre du stress, incitant les salariés à craindre une diminution de leur rémunération en cas de production insatisfaisante.

La CGT vous consulte sur la pertinence de revendiquer son intégration au salaire de base, assurant ainsi une **garantie à 100 %** chaque année de la prime de production.

Cette proposition entraînerait un gain mensuel de **85.69 € sur 13 mois** sur le salaire de base et la grille des salaires de base minimums.

A2	B3	B4	C5	C6	D7	D8	E9	E10
2000 *2110	2275	2413	2534	2671	2798	3023	3133	3353
Intégration de la prime de production sur la grille des salaires mini								
2085.69 *2195.69	2360.69	2498.69	2619.69	2756.69	2883.69	3108.69	3218.69	3438.69

## Exprimez-vous sur ce sujet avec la CGT !

NOM	PRÉNOM	POUR	CONTRE



Tél : 04 76 68 56 91 / 07 63 59 36 10

✉ framatomejarriecgt@gmail.com  CGT Framatome Jarrie